

Valérie November, Marion Penelas,  
Pascal Viot

# « L'effet Lully » : un territoire à l'épreuve d'une inondation

La survenue d'une catastrophe dont la possibilité avait été occultée oblige à repenser la question des risques, dans ses dimensions spatiales, économiques et sociales. À Lully, après que l'eau se soit retirée, le territoire n'est plus seulement support mais s'impose comme un actant qui produit un réagencement des connaissances et des pratiques.

## Introduction

Une des façons d'appréhender les situations à risques (pour les chercheurs comme pour les praticiens) consiste généralement à circonscrire spatialement ces phénomènes. Délimiter une zone inondable, situer un sol pollué, identifier un habitat ne répondant plus aux normes de sécurité sont quelques exemples fréquents parmi d'autres de cette activité sociale visant à identifier – à des fins de traitement – des espaces d'émergence des risques. La dimension spatiale des risques est donc souvent réduite à une conception de « territoire support » devant faire l'objet d'une attention particulière ou d'un aménagement spécifique afin de se prémunir contre l'irruption d'une catastrophe. De travaux précédents (November 2006 et 2002), nous retenons en effet que la dimension spatiale des risques ne relève pas

seulement d'une métrique topographique, mais que d'autres types de relations au territoire<sup>1</sup> existent.

Nous proposons ici de poursuivre cette ligne de réflexion et de penser conjointement risques et territoire afin de saisir la « spatialité des risques », en faisant porter l'analyse sur les conditions de leur émergence et la compréhension des relations que ceux-ci entretiennent avec les espaces qu'ils touchent. L'idée est donc d'étudier non seulement les dimensions matérielles et physiques mais aussi les dimensions sociales, politiques et économiques à l'œuvre dans les situations « à risque » qui produisent en continu des vulnérabilités, des déséquilibres et des rééquilibrages fragiles. Cependant, la prise en compte de cette diversité de relations implique une réévaluation des modalités de re-présentation des risques, de leurs modes d'appréhension, de leur classification et de leur mise en forme, ce d'autant plus qu'une pluralité d'acteurs, proposant une variété d'expertises, sont engagés dans ce processus (Gilbert 2003). Nous nous attacherons

**1** La notion de « territoire » est utilisée ici au sens de « agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité » (Debarbieux, in Lévy & Lussault 2003, p. 910). Cette définition est proche de celles proposées par Claude Raffestin lequel marque une distinction entre « espace » et « territoire ». « En s'appropriant concrètement ou abstraitement (par exemple, par la représentation) un espace, l'acteur « territorialise » l'espace » (Raffestin 1980, p. 129). « Territoire » renvoie donc à une définition qui dépasse le sens administratif du terme. Le vocabulaire autour des « territoires des risques » fait toutefois l'objet d'une discussion (voir Rémy, November & D'Alessandro 2004), c'est pourquoi aujourd'hui nous parlerons plus volontiers de « spatialité des risques ».

ainsi à suivre les contours du risque, objet dont nous proposons dans une première partie de laisser la définition libre, afin d'examiner les caractéristiques sociales, politiques et environnementales dont il va être successivement le porteur.

Le socle empirique de notre réflexion sera constitué des résultats d'une recherche lancée fin 2004 intitulée « Vulnérabilité des infrastructures urbaines et gestion de crise : impacts et enseignements de cas d'inondation en Suisse », réalisée dans le cadre de l'action COST C19, « Proactive crisis management of urban infrastructures » (November & Reynard 2006). Étayée par trois cas d'étude, dont l'inondation de Lully en novembre 2002, cette recherche visait à identifier puis théoriser l'impact d'un événement critique sur les dynamiques territoriales et les connaissances réunies autour du risque. Les enquêtes ont été menées sur la base de documents (archives, rapports

d'enquête, plans d'aménagement, études de danger, etc.) et d'entretiens conduits auprès de différents protagonistes de la crise : habitants inondés, agriculteurs, services de l'aménagement du territoire, de la planification des eaux, services d'intervention. Nous nous concentrerons dans le cadre limité de cet article au cas de Lully, exemplaire de ce que nous avons identifié comme une dynamique qui reconfigure la relation entre un risque et un territoire. En reprenant l'expression énoncée par l'un des enquêtés, nous nous pencherons donc sur *l'effet-Lully*, illustration de la façon dont un événement critique réactive l'attention sur des dangers connus mais partiellement oubliés, alimente l'identification de ce qui précisément cultivait l'oubli du risque, puis enfin, contribue à rétablir une gestion concertée du risque d'inondation.

## 1- La mémoire de l'eau ou l'irruption (in) attendue du risque inondation

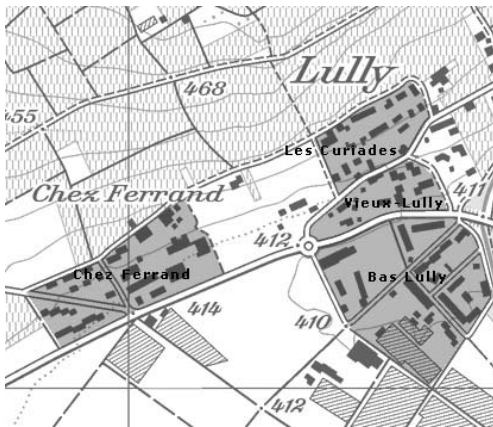


Fig. 1 - Plan de Lully

Lully est un village situé sur la commune de Bernex, dans le canton de Genève en Suisse romande. La zone inondée – le Bas-Lully – constitue l'une des extensions récentes du village. Pour décrire brièvement l'évolution spatiale du village, il convient de revenir sur son développement au cours du xx<sup>e</sup> siècle. Le noyau ancien de ce qui n'était alors

qu'un hameau s'est établi sur

le coteau. Dès les années 1960, la densification se poursuivra également au pied du coteau : le Bas-Lully, situé à l'exutoire d'un sous-bassin-versant de l'Aire, rivière adjacente au village et dont les berges dominant le niveau moyen du secteur.

### Les événements et la gestion de la crise

Trois éléments exposent le village de Lully au danger d'inondation : les crues de l'Aire, un niveau piézométrique élevé de la nappe aquifère superficielle et les eaux de ruissellement provenant de la zone agricole amont. À ces trois sources de danger s'ajoutent plusieurs facteurs aggravants : le Bas-Lully forme un petit bassin, vers lequel les eaux de ruissellement convergent et s'accumulent sans pouvoir s'évacuer

naturellement dans la rivière; des résidences munies de sous-sols habitables (bien qu'interdits par la législation cantonale sur les constructions); un collecteur de drainage et d'eaux claires, dont le tracé, maintes fois modifié, ne répondait plus à sa capacité initiale. C'est ainsi qu'au matin du 15 novembre 2002, après de fortes précipitations, la cuvette du Bas-Lully est inondée par l'accumulation d'eaux de ruissellement dont l'évacuation, via un collecteur, est bloquée par le niveau de l'Aire en crue. Les lacunes avaient pourtant été en partie révélées par la survenance, en mars 2001, d'une inondation identique du point de vue des causes, mais aux conséquences moins graves. Si au final, on ne déplore que des dégâts matériels (villas et immeubles inondés, familles évacuées et relogées), l'épilogue aurait pu être nettement plus tragique : certains habitants ayant établi leur chambre à coucher en sous-sol ont été surpris durant leur sommeil par la déferlante d'eau.

Alertés dans la journée du 14 novembre 2002 les sapeurs-pompiers de la commune s'étaient déjà déplacés dans l'après-midi afin d'évacuer l'eau introduite dans un parking souterrain. À nouveau appelés vers 3 h du matin, ils étaient présents sur les lieux lorsqu'une nouvelle lame d'eau fit céder sous la pression les sauts-de-loup<sup>2</sup> des résidences les plus récentes. Bien que la surface du quartier fût à ce moment-là déjà recouverte d'eau, le recours à l'évacuation généralisée n'a pas été jugé nécessaire par les services d'intervention, méconnaissant les éléments constituant la vulnérabilité du lieu. De ce fait, des personnes se sont trouvées directement exposées au danger, conséquence d'une mauvaise application des réglementations du bâtiment sur les habitations touchées<sup>3</sup>. D'une part, les sous-sols des habitations les plus durement touchées auraient été présentés et vendus comme surfaces habitables par les promoteurs. D'autre part, lors de l'examen des demandes d'autorisation de construire, les plans n'ont pas fait l'objet d'une vérification permettant de relever cette dérogation à la loi. Par ailleurs, la précédente inondation en 2001 – ayant provoqué l'inondation des excavations de ces habitations alors en construction – aurait dû mettre en lumière ces défauts, conduire à des rectifications, voire à des mesures urgentes de protection du quartier.

**2** Excavations situées contre les façades des bâtiments, permettant d'éclairer les sous-sols.

**3** Il est à noter à ce sujet que des procès ont été engagés contre les administrations locales, cantonales et les architectes-promoteurs, au motif principal de la mise en danger des personnes.

### **La Plaine de l'Aire : Améliorations foncières et lutte contre les inondations au cours du xx<sup>e</sup> siècle**

À Lully, les éléments du danger d'inondation étaient pourtant identifiés. La

dénomination de lieux-dits, indiquant le caractère marécageux de certaines zones, ainsi que des observateurs de longue date (tels les maraîchers et quelques habitants) pouvaient témoigner de ce qui fut une caractéristique importante de l'aménagement du secteur dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : la lutte contre les inondations et le déficit d'évacuation des eaux, institutionnalisée dès la première correction de la rivière en 1890 et par la première *Loi cantonale sur le drainage* en 1907<sup>4</sup>.

Pour répondre aux dégâts engendrés par les crues, l'Aire subit en 1890 une première correction sur son tronçon le plus problématique, entre la frontière française (pour des raisons administratives) et le village de Lully. Dès les années 1920, des campagnes de drainages et de remaniement parcellaires sont subventionnées pour optimiser la production agricole d'un canton<sup>5</sup> exigu en termes de superficie. Des terrains marécageux sont ainsi valorisés sur l'ensemble du territoire genevois. En tout, ce sont 630 hectares – dont 98 sur la plaine de Lully – qui sont assainis à l'aide de plus de 400 km de canalisations et de drains. Le dimensionnement des drains, alors standardisés, ne donne pas toujours satisfaction. Au niveau du Bas-Lully, le mécontentement est accentué par des inondations récurrentes dues au blocage de l'exutoire des eaux de drainage de la plaine, par les hautes eaux de la rivière : le même phénomène se produira lors de l'inondation de 2002.

Parallèlement à la campagne d'amélioration foncière, l'Aire va faire l'objet d'une seconde correction. Il s'agit notamment d'assurer le déversement des eaux de drainage en abaissant le lit de la rivière, principalement au niveau de Lully. Les travaux de cette deuxième phase de correction seront parachevés en 1933. Le problème des inondations n'est pas réglé pour autant. La canalisation de l'Aire augmente la vitesse d'écoulement en amont, produisant des crues plus fortes en aval. Une troisième et dernière correction devient nécessaire. Elle sera terminée en 1940, sur la partie aval de l'Aire.

La planification d'une grande zone à bâtir en 1954 marque le début de l'urbanisation du Bas-Lully. Bien que le problème lié à l'écoulement des eaux soit considéré comme réglé après la troisième correction, de fortes crues y provoquent deux nouvelles inondations, en 1976 et 1979 alors que le quartier est partiellement construit.

**4** Celle-ci fait suite à la Loi fédérale concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération, adoptée au niveau fédéral en 1893.

**5** Le canton de Genève est un des 26 États suisses dont l'alliance forme la Confédération helvétique.

Ces deux crues conduiront à la construction en 1980 d'une galerie de décharge à l'aval du village – transvasant l'eau excédentaire dans le Rhône. En 1979, des habitants s'opposent, via le Tribunal administratif du canton, à la construction de nouvelles villas, évoquant la faiblesse du réseau d'évacuation des eaux claires. Cette opposition conduit à l'élaboration d'un rapport d'expertise recommandant l'amélioration de la capacité de certains collecteurs. Les dernières inondations relevées dans le secteur du Bas-Lully datent de 1983 et 2001, toutes deux causées par les eaux de ruissellement.

Part intégrante de l'histoire récente de la plaine de l'Aire, la trace laissée par les inondations a donc été atténuée, dès 1954, avec l'affectation de la zone à bâtir, et plus fortement encore dans les années 1980 avec la construction de la galerie de décharge. Les crues de 1976 et 1979, puis le recours au Tribunal administratif, et enfin l'inondation de 1983 réactivent la question des crues et du défaut d'évacuation des eaux. Mais chacun de ces problèmes conduira à la réalisation de travaux ponctuels qui permettront ensuite la densification de la zone.

### **Des mesures constructives, comme élément assimilateur - et dissimulateur du risque ?**

Des solutions pour résoudre la question des inondations seront mobilisées à chaque fois que la vulnérabilité de la zone aura été révélée. En ce sens, le risque n'a pas été négligé, bien que – grâce au recul dont nous disposons aujourd'hui – nous savons que les corrections successives du cours

**6** S'il est un thème peu abordé dans la littérature sur les risques c'est la question de la mémoire. Nous considérerons ici que la mémoire du risque est à la fois issue d'événements individuels et collectifs et qu'elle est en même temps génératrice de pratiques individuelles et collectives. À travers ce double mouvement, elle laisse des traces – une empreinte – dans le territoire. Pour un prolongement de cette réflexion, nous ne pouvons que renvoyer à l'approche originale développée par Leborgne (2006) portant sur l'oubli et le rôle de la mémoire collective dans le sentiment d'appartenance territoriale.

d'eau ont engendré d'autres risques non prévus (diminution des zones d'expansion de la crue, report des débits en aval, p.ex.).

Néanmoins, la mémoire du risque et l'ensemble de ses composantes semblent avoir été dilués par l'adoption successive de mesures de protection<sup>6</sup>. Les deux sources principales d'inondation ont été traitées conjointement dans un premier temps (la seconde correction conçue, entre autres, pour régler l'évacuation des eaux de ruissellement, dont le volume déversé à la rivière avait fortement augmenté suite à l'assainissement de la plaine), puis séparément (galerie de décharge, augmentation de la

capacité des collecteurs). C'est ainsi que les craintes auront été dissipées par l'assurance de la résorption du danger par des mesures constructives. *A priori*, plus rien ne s'opposait à la densification d'une zone inondable. Première étape de l'enfouissement de la mémoire du risque ?

L'entretien de la mémoire du risque se révèle ici dans toute sa complexité. La connaissance spécialiste par exemple se constitue le long d'une carrière, sa transmission et sa pérennité ont toujours été un défi (Boutte 2007). Le support de la connaissance, dans ce cas précis, est l'individu, spécialiste ou non, et l'archive. De longues phases de calme hydrologique, aidées par une mesure technique de protection, alimentent l'enfouissement d'une certaine mémoire du risque. À Lully, avant l'événement critique, les connaissances n'étaient plus mobilisées par les services responsables de la planification territoriale. Le risque, dont il était pourtant possible de déceler la trace, était pourtant partiellement inconnu des services spécialisés, rendant possible des entraves à la loi des constructions, certaines volontaires (amélioration rendement foncier d'une zone), d'autre non (permis de construire accordés sans réelle prise en compte du danger).

Si les résidents de longue date détiennent encore une connaissance du risque, ne serait-ce que pour avoir vécu des inondations à maintes reprises et avoir trouvé le moyen de s'y préparer, il n'en est pas de même pour de nouveaux habitants, dont la venue est permise par un changement d'affectation du sol et précédée par des promoteurs portés vers l'optimisation de la valeur d'un bien immobilier (les sous-sols habitables). Dans un territoire où les risques naturels ne se sont par ailleurs jamais révélés menaçants, ces nouveaux venus espèrent bénéficier d'une nouvelle qualité de vie, dans un contexte périurbain mêlant activités agricoles et occupation résidentielle récente. La « résidence villageoise » devient synonyme de sécurité, par opposition aux externalités de la ville, quand bien même celle-ci n'a jamais été associée aux dangers naturels. C'est donc aisément que ces personnes auront accordé leur confiance aux promoteurs, aux architectes, voire aux autorités, lorsqu'on leur confirmera le caractère exceptionnel d'une première inondation en 2001 affectant les sous-sols des nouveaux complexes résidentiels en construction.

## **2- L'inondation comme révélateur du risque et moteur de son ressaisissement**

Entendu comme « [...] danger bien identifié, associé à l'occurrence d'un événement ou d'une série d'événements, parfaitement

descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire »<sup>7</sup>, le risque a une double identité : d'un côté il est une potentialité, un horizon d'attente (Koselleck, 1990). D'un autre côté, il est fait recours aux catastrophes passées pour définir et qualifier le risque actuel. Or, les catastrophes ont une matérialité concrète, ce qui permet de ce fait une comptabilité, une mesure. Elles sont transformées en « probabilité d'occurrence »<sup>8</sup>. Le passé informe ainsi chaque situation les risques qui lui sont propres, par le biais d'une transformation chiffrée des connaissances sur les catastrophes passées.

### **La relation entre la catastrophe et le risque, une évidence ?**

Dans le cas des inondations de Lully, les événements antérieurs – à l'exception de l'inondation de 2001 – ne se sont pas réalisés selon un schéma pouvant informer de façon pertinente la situation à venir et favorisant la mise en mémoire du risque comme culture locale. Certes, des inondations s'étaient déjà produites, mais à une époque où l'usage du sol était essentiellement agricole. Ensuite, les changements d'affectation contribuent à la mutation des manifestations du risque par la transformation des dynamiques de l'aléa et l'apparition de nouvelles vulnérabilités (notamment liée à l'imperméabilisation des sols, cf. Coge et Helary 1986). En outre, l'inondation de 2002 est la conséquence non d'une crue de l'Aire, ainsi qu'elle était appréhendée par les acteurs, mais des eaux de ruissellement dont l'impact n'avait pas été suffisamment anticipé. Enfin, bien que les événements passés aient eu des conséquences critiques, ils n'ont pas été suffisamment graves (en termes d'ampleur et de réaction sociale) pour marquer durablement les esprits. Ces caractéristiques de notre cas d'étude nous obligent à sortir du modèle rationaliste précédemment décrit pour nous intéresser aux modalités pratiques et non données d'avance qui permettent aux acteurs de se saisir du risque afin de le maîtriser. Cette approche, centrée sur le travail des acteurs visant à se prémunir du risque en le rendant saisissable, nous amènera à décrire l'inondation de Lully comme la manifestation d'un défaut de saisie du risque.

Toute situation à risque est le produit d'un processus d'identification du phénomène et de ses conséquences, au niveau individuel et collec-

**7** D'après la définition qu'en donnent Callon, Lascoumes et Barthe (2001, p. 37).

**8** Sur ces processus voir notamment Callens 1997; Desrosières 1993; Hacking 2002.

tif. Autrement dit c'est la descriptibilité du risque, entendu comme le fait de pouvoir décrire par anticipation ou par expérience les effets négatifs de la matérialisation de ce risque (seuil de pluviométrie, pièces



habitées en sous-sol, terrain inondable, etc.) qui caractérise le processus d'identification de celui-ci. Pour être descriptible, encore faut-il que le risque ait été reconnu, « saisi » par les personnes concernées, car il ne suffit pas qu'une information soit disponible pour qu'elle soit mobilisée par les acteurs. C'est le cas des informations sur les zones inondables de Lully présentes dans un plan communal (plan Ortis) datant de 1982. Malgré la publication de ce document, de nouveaux lotissements seront pourtant construits dans cette même zone inondable, qui ne sera plus mentionnée comme telle dans les documents ultérieurs d'aménagement du territoire. Si la question réapparaît dans des cartes de dangers éditées en 2000, elle n'est pas insérée dans les instruments de planification territoriale, si bien que l'inondation prend l'ensemble des acteurs au dépourvu, y compris ceux attachés aux services responsables de la gestion de l'eau du canton. Le flou entourant la catégorie « eaux de ruissellement », identifié comme un risque – ou du moins comme une gêne – au XIX<sup>e</sup> siècle au moment des améliorations foncières (entraînant les campagnes de drainage du sol), mais ensuite moins explicitement identifié par le plan Ortis (où les lieux sont identifiés comme inondables, mais sans référer explicitement aux causes, par crue ou ruissellement), n'a donc pas permis la juste saisie du risque.

### **Événement critique et *focusing event***

La notion de prise peut aider à comprendre comment on en est arrivé à cette situation. Face à un univers risqué, différents dispositifs peuvent être mis en place pour prévenir une catastrophe, mais ceux qui vont l'être en pratique le seront toujours au prix d'un travail de tri, de sélection de traits pertinents, de points d'appui, en d'autres termes, en fonction des prises qui sont rendues « saisissables » aux acteurs par la situation. Selon Bessy et Chateauraynaud, une prise n'est jamais donnée a priori, elle est « le produit d'une rencontre entre un dispositif porté par la ou les personnes engagées dans l'épreuve et un réseau de corps fournissant des saillances, des plis, des interstices » (1995, p. 239). La prise émerge des interactions entre les corps et les dispositifs, « comme les prises de l'escalade qui sortent des confrontations successives de l'alpiniste et de la paroi. La notion de prise décrit les relations entre les hommes et les choses dans les deux sens : au sens d'avoir prise sur, expression qui désigne souvent une ascendance de l'humain (actif, interactif, interrogatif) sur l'objet et son environnement (inerte, passif, construit) et au sens de donner prise à, formule qui permet d'accorder aux corps une irréductibilité » (1995, p. 239). En suivant cette perspective, les événements de 2002 à Lully apparaissent comme la

manifestation du défaut de saisie du risque par les acteurs qui les oblige à un ressaisissement en urgence en dehors des procédures établies<sup>9</sup>.

L'épisode de 2002 a donc été nécessaire pour que se produise ce que certains acteurs ont appelé « l'effet Lully », entendu comme réouverture du partage de connaissances autour du risque en vue de la définition concertée d'une « politique de prévention ». L'inondation, malgré une ampleur limitée, présente les caractéristiques d'un *focusing event* que décrit Birkland (1998). Cet événement a par exemple constitué un moteur puissant dans la réorganisation des secteurs dans l'administration, un des effets les plus marquants étant la création d'un poste désormais dédié à l'examen, lors de toute demande d'autorisation de construire, des problèmes hydrologiques possibles. Il ne s'agit donc plus uniquement de fonder la décision en fonction de la distance au cours d'eau (les dossiers ne passaient au service des cours d'eau seulement si la construction projetée était à moins de 100 m de la rivière) mais de soumettre le projet à un examen global, prenant en compte toutes les dimensions hydrologiques des lieux (nappes phréatiques, eaux de ruissellement et cours d'eau). Un dispositif d'alerte en matière d'inondation a également été depuis organisé au niveau de la commune. Une ligne téléphonique a été installée, avec trois niveaux d'alerte; de leur côté, les habitants se sont organisés en association de quartier, devenue entre-temps un interlocuteur incontournable. Ils ont acheté des pare-inondations ajustables à leur fenêtre et savent aussi, au cas où il se produirait un nouvel épisode d'inondation, comment accéder chez les uns et chez les autres en leur absence. En d'autres termes, on peut dire qu'un collectif s'est créé convoquant acteurs humains (riverains, responsables administratifs, etc.) mais aussi non-humains (rivière, téléphone, et cartes, pour n'en citer que quelques-uns), pour se prémunir du danger<sup>10</sup>. Parmi les professionnels, sapeurs-pompiers et météorologues notamment, des retours d'expérience ont également été effectués, débouchant d'une part sur l'abaissement du seuil de pluviométrie spécialement pour Lully, créant d'autre part la cellule CIGE, cellule de prévention activée en cas de fortes pluies.

**9** Comme le dit Ost, « l'urgence, caractérisée par ce qui presse, qui ne saurait attendre, renvoie à un état des choses exceptionnel où la gravité d'une situation met en demeure d'agir immédiatement, s'il le faut en marge ou même en violation des procédures ordinaires » (1999, p. 276-277).

**10** Et un vrai travail d'association et d'attachement de se faire (cf. Latour 2000 et 2005).

L'inondation de 2002 a également eu pour effet d'accélérer la réalisation de projets en cours. Le collecteur a été rapidement achevé; le projet de renaturation de l'Aire a été considérablement accéléré et un budget conséquent voté, spécifiquement dédié

à des fins de protection des riverains. Dans ce dernier cas, il est intéressant de remarquer que les objectifs de renaturation sont dotés au même niveau d'objectifs de protection contre les risques d'inondation et que la priorité a été donnée au secteur « Bas-Lully » de la rivière, en faisant patienter d'autres zones où les maraîchers notamment attendaient des améliorations. Pour toutes ces raisons, la période post-événement peut être qualifiée de temps de « réflexivité collective », temps où les problèmes sont reformulés et des solutions nouvelles imaginées.

### **Des connaissances plurielles**

Si le « cas Lully » permet de mettre à jour la relation au risque qui s'expérimente dans le cours de l'action en situation d'événement critique, il met aussi en évidence l'existence antérieure à l'événement d'une pluralité de modes de connaissances des risques. Il est en effet apparu qu'une diversité de connaissances se côtoyait sans se croiser, témoignant de la difficulté du partage des façons diverses (et pourtant non exclusives) de définir et d'appréhender le risque.

Certains acteurs, de par leur formation, mobilisent un vocabulaire spécifique propre à présenter une analyse scientifique de l'événement. D'autres, habitants ou maraîchers, qui ne disposent pas de ces connaissances spécialisées et expertes, se basent davantage sur leur sens de l'observation. Toutefois, les mêmes référentiels reviennent, sans que la position professionnelle ou sociale et la formation des personnes interrogées semblent décisives. Toute la chaîne d'acteurs concernés par ce risque, de l'habitant sinistré aux responsables des questions d'aménagement du territoire, ont évoqué le collecteur, les drainages, les refoulements, la saturation du sol, le ruissellement, les zones inondables, les crues centennales ou encore le système d'information du territoire genevois (SITG), etc. Ce constat renforce l'idée selon laquelle les connaissances en matière de risques sont plurielles. Cette pluralité est une conséquence, selon Le Bourhis et Bayet, des « évolutions sociologiques ou organisationnelles (accroissement des niveaux de compétence dans la population, diffusions de savoir par Internet, sources d'expertise alternatives via les bureaux d'études) et administratives (exigence d'une plus grande transparence dans les processus décisionnels) » (2002, p. 31).

Ces connaissances du risque, plurielles mais convergentes, ne se sont pas rencontrées avant l'inondation de 2002. Les informations détenues par les uns et les autres n'ont pas été échangées et partagées à leur

juste valeur et les occasions de partage semblent s'enchaîner comme autant de rendez-vous manqués. Le précédent en 2001 – moins grave certes, mais où les nouveaux lotissements en construction ont servi de bassin de rétention, n'a ainsi pas été saisi comme indice annonciateur d'autres inondations à venir dans ce secteur. Un nouveau collecteur a bien été projeté, mais sa construction ne s'est terminée qu'après la seconde inondation. Du côté de l'administration cantonale, les cartes de dangers étaient prêtes, mais n'étaient pas intégrées dans les plans d'aménagement. Les maraîchers, quant à eux, savaient que ces zones étaient inondables, mais leurs avertissements au sujet de la mauvaise planification de la gestion des eaux dans le secteur n'avaient pas été pris suffisamment au sérieux. « Nous, on a l'habitude de la région, on savait que c'était un peu tendu au niveau inondations, mais est-ce vraiment à nous d'avertir les gens? », nous explique l'un d'entre eux. Position délicate que celle de ces maraîchers dont les connaissances du terrain leur permettent de donner l'alerte mais les exposent aussi (du fait de leur caractère « profane ») à la qualification de « prophètes de malheur » (Chateauraynaud & Torny 1999, p. 10). Le constat est donc celui d'un non-partage des connaissances<sup>11</sup>, voire d'un cloisonnement entre différentes formes d'appréhension des risques.

### 3- Habiter le territoire à risque

Véritable « traumatisme » pour certains, les inondations et leur traitement social et politique mettent pourtant en lumière la résilience inhérente à ce type de situation, caractéristique de « l'effet Lully ». Au défaut de mise en mémoire du risque en amont de l'événement critique, identifié rétrospectivement par la recherche, vient donc faire écho un travail ultérieur de mise en mémoire collective<sup>12</sup> du risque et de ses effets par les acteurs. L'échange autour de l'expérience commune de l'inondation, y compris sur un mode

<sup>11</sup> Le rapport Tanquerel (2003) chargé de faire la lumière sur les éventuels dysfonctionnements administratifs, mentionne une situation de conflits de compétences négatives.

<sup>12</sup> Sur les processus de mise en mémoire collective, voir les travaux de Halbwachs (1997 [1950]), Ricœur (2000) et Leborgne (2006).

controversé, stimule en effet la collectivisation des enjeux autour de la prise en charge du risque à l'échelle locale. Autrement dit, l'épisode d'inondation semble agir comme un révélateur (au sens photographique du terme) de connaissances anciennes mais non-exploitées, tout en marquant le territoire affecté de son empreinte dans les esprits de chacun (dimension individuelle) comme dans les

représentations et perceptions communes du risque associées à l'événement (dimension collective). Il est intéressant de saisir dans cette dynamique collective, enclenchée consécutivement à l'événement critique, la conversion d'une expérience collective en mémoire, que ce soit dans les esprits ou dans les procédures administratives, techniques et politiques. Nous ferons le pari d'y voir l'opportunité de saisir la constitution d'empreintes du risque, par un procédé de « traduction » entendu comme processus « de problématisation, d'intéressement, d'enrôlement et de mobilisation d'alliés » (Vinck 1995 et 2007) « par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise » (Callon et Law 1997).

### **Expérience de la catastrophe et enquête sociale**

L'expérience sociale que constituent les inondations de Lully nous apparaît alors sous un autre jour. Il s'agit en effet de sortir d'une conception où le risque est pensé comme un élément extérieur qui menace de s'abattre sur un village. De même il convient de sortir du mythe de l'identification parfaite et mesurable du risque comme objet d'une connaissance scientifique et technique. La pluralité des modes de connaissances du risque (non seulement scientifique et technique mais aussi profane) comme le manque d'ajustement des mesures de prévention à un aléa climatique nous indique les limites d'une telle conception. L'inondation « fait faire » (Latour 2000), enjoint les habitants, les autorités, comme l'ensemble des acteurs partie prenantes à se déprendre des usages antérieurs pour ressaisir les situations en fonction d'une expérience, entendue comme « perception et réception d'un donné sensible » (Quéré & Ogien 2005). En ce sens l'expérience désigne une traversée qui modifie celui qui la subit. Cette traversée est une épreuve qui révèle de nouvelles possibilités de compréhension et d'interprétation. En se référant à la philosophie pragmatiste de Dewey qui fait du concept d'expérience une affaire d'organisation dynamique d'un système en continuelle transformation, Quéré et Ogien indiquent que « ce système connaît des tensions, des résistances, des incompatibilités, des contradictions, qui sont sources de déséquilibres, mais il comporte également des potentiels de structuration. » (p. 38). L'expérience, disent-ils en substance, invente un ordre pour réduire l'indétermination des situations, résoudre les problèmes de tension, d'incompatibilité et de conflit posés par le couplage de l'organisme et de l'environnement, et atteindre un équilibre dans les interactions. Dans le cas qui nous occupe, celui de l'inondation de Lully et du risque qu'il révèle, nous proposerons dans la lignée de cette approche de

ne pas penser organisme et environnement comme deux entités indépendantes mais comme deux phases intégrées d'un même processus.

Par ailleurs, l'expérience implique « une expérimentation active avec les choses », dans laquelle un organisme essaie « ses pouvoirs actifs sur le monde qui l'entoure » et y provoque des modifications qui l'affectent en retour et modifient les conditions de son existence. (Dewey 1993, p. 615). L'expérience est une des modalités de l'enquête sociale (autre concept clé chez Dewey) entendue comme « transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié ». En clair, la visée de l'enquête sociale, pensée comme activité commune et continue des acteurs, vise à s'ajuster à une situation en réduisant ses éléments de confusion ou de conflit afin qu'une orientation d'action puisse être établie. Ces éléments de réflexion fournis par Dewey nous offrent des pistes pour appréhender l'activité réflexive (non nécessairement cadrée ou coordonnée) qui anime les acteurs dans le temps de l'après-catastrophe. Les inondations ayant fait voler en éclats la stabilité associée à l'habiter à Lully, il convient pour les acteurs d'inventer de nouveaux agencements qui intègrent l'environnement comme élément constitutif de l'action.

### **Vers une co-habitation des riverains avec leur espace**

Ce qui se trouve convoqué dans l'expérience de l'inondation de 2002 pour les habitants de Lully est indubitablement la remise en question de leur mode d'habiter. C'est en effet toute leur relation à l'espace

**B** Nous entendrons l'habiter en nous référant à Lévy et Lussault (2003, p. 442) pour qui « le caractère très général inévitablement multidimensionnel du terme (l'habiter peut se traduire par beaucoup d'actes, de processus, d'objets différents) correspond bien à ce que peut inclure une relation à l'espace. Ensuite, le mot permet d'ouvrir la relation habitée/habitant : on ne peut habiter un espace inhabitable mais habiter un espace peut modifier celui-ci en profondeur ».

qui se trouve dès lors redéfini<sup>13</sup>. Les nouveaux habitants du Bas-Lully par exemple, pensant s'installer sur ce territoire pour y trouver un cadre de vie pacifié (en regard de l'environnement urbain qu'ils quittent) découvrent soudainement que cet espace n'est ni neutre ni inerte mais qu'ils ont à composer avec son histoire, ses caractéristiques physique et géologique, ses réactions aux aléas climatiques, etc. L'habiter entendu comme donné (occuper un territoire qui ne serait qu'un support) se transforme alors en pratique continue

construisant un rapport dynamique à l'espace<sup>14</sup>. En ce sens l'inondation révèle aux habitants toute la complexité du rapport au territoire constitutif de l'habiter et l'expérience de l'événement critique se trouve générateur de pratiques en vue de réajuster le mode d'habiter à l'espace requalifié comme environnement risqué.

En conséquence, l'événement critique que constitue l'inondation doit sans doute être considéré comme un actant (au sens d'objet doté de capacité qui modifie le déroulement d'une action), participant - au même titre que les acteurs humains - à la caractérisation de ce qui « fait » le territoire. Suivant en cela Bruno Latour quand il nous indique que « nous n'assistons pas à l'irruption de questions de nature dans les débats politiques, mais à la multiplication des objets chevelus, que plus rien ne peut limiter au seul monde naturel, que rien justement ne peut plus naturaliser. » (Latour 1999, p. 41), nous considérerons à partir du « cas Lully » que les phénomènes naturels ne peuvent pas être réduits à leur seule dimension naturelle, mais doivent être pensés en tant qu'actants dans la relation qu'ils entretiennent avec les autres entités qui peuplent le territoire. Il s'agit alors de saisir comment les attachements entre humains et non-humains font advenir quelque chose de neuf, qui n'est pas réductible au réarrangement ou à la recombinaison des matériaux qui préexistaient à leur rencontre. Limiter l'analyse des risques aux deux problématiques dominantes (fonctionnelle et probabiliste) ne permet pas en ce sens de rendre compte de la globalité de la relation qui existe entre les risques et les territoires. Tirant de cette recherche des pistes nous permettant de construire une approche originale des relations entre risque et territoire, nous défendrons l'idée que ce n'est pas tant la proximité (ou la contiguïté) entre activités qui est la plus pertinente à considérer, mais la connexité<sup>15</sup>, qui permet de prendre en compte la pluralité des approches d'une part et, d'autre part, de mieux rendre compte de la spatialité complexe des risques. Apparaît alors une pluralité de proximités à l'œuvre, pas seulement métriques, qui résultent tant des espaces discursifs que des espaces géographiques.

## Conclusion

La recherche sur le « cas Lully » ouvre ainsi d'autres perspectives de recherche sur l'évaluation des risques et la gestion des crises,

<sup>14</sup> Sur la question de l'habiter, voir aussi Stock (2007).

<sup>15</sup> « Connexité » est un concept utilisé pour rendre compte de la multiplicité des relations qui relient des lieux, des points, et des réseaux entre eux (voir Lévy 1994; Offner, in Lévy & Lussault 2003, p. 198-199). Selon Tricot et Raffestin (1980), la connexité permet de conceptualiser la territorialité et d'en mesurer l'hétérogénéité. Cette notion commence juste à être utilisée pour les risques (November 2004).

en adoptant une approche centrée sur la façon dont les connaissances sont construites, solidifiées, révisées ou abandonnées à travers l'exposition au risque, avant et après que ne survienne un événement critique. En particulier, il semble intéressant de s'attarder sur les connaissances qui sont produites par les professionnels du risque (par exemple, pompiers, prévisionnistes,...) et par ceux qui ont la tâche de les réguler (notamment aménagistes et juristes), ces différentes formes de connaissances ayant de nombreuses traductions matérielles et spatiales qui influencent les dynamiques territoriales. L'enquête empirique sur les inondations de Lully a bien illustré la complexité des relations entre risque et territoire, faisant apparaître de nombreuses traductions spatiales de celle-ci. Premièrement, la recherche montre clairement que la compréhension de la dimension spatiale des risques ne peut prendre comme référentiel un « territoire support » et que cette vision, trop parcellaire, gagnerait à s'ouvrir à une étude minutieuse des dynamiques territoriales engendrées par les situations à risque<sup>16</sup>. Deuxièmement, cet exemple montre que considérer la catastrophe comme le prolongement « naturel » des risques est un raisonnement qui a ses limites. L'analyse en termes de catastrophes nous attache à en voir uniquement les conséquences en termes d'ampleur. Or, le cas de Lully correspond plutôt à un *focusing event*, un événement qui cristallise autour de lui le ré-agencement de pratiques et de connaissances et qui, par ce même mouvement, devient lui-même actant du processus en cours. C'est pourquoi nous avons adopté le terme d'événement critique, plus adapté à l'analyse de cette situation.

Enfin, l'enjeu majeur dont il a été question ici a été de saisir comment les risques et leurs manifestations concrètes sous forme de crises modifient les territoires qu'ils touchent. C'est pourquoi la mise en évidence des différentes formes de connaissances à l'œuvre dans la définition d'une spatialité du risque est cruciale : elle seule permet d'explorer la dimension performative de la relation risque-territoire, à savoir la capacité à agir sur les dimensions matérielles et immatérielles de l'espace et à les transformer. Réaffirmons donc la double ambition - tant théorique que pratique - qui est la nôtre et qui se trouve renforcée par l'étude de « l'effet Lully » : à la fois mieux comprendre les dynamiques territoriales générées par l'exposition au risque et contribuer à rapprocher connaissances expertes et profanes pour faire face socialement et politiquement au foisonnement des risques qui caractérisent nos sociétés contemporaines.

<sup>16</sup> Ce questionnement correspond au chantier de recherche intitulé « L'empreinte des risques » inauguré depuis octobre 2006 au sein de l'EPFL par le Groupe ESPrI (Étude de la Spatialité des Risques).



## Bibliographie :

- Berque Augustin, 2000, *L'écoumène : introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.
- Bessy Christian ; Chateauraynaud Francis. 1995. *Experts et faussaires : pour une sociologie de la perception*. Paris, Métailié.
- Birkland Thomas A. 1998. « Focusing Events, Mobilization, and Agenda Setting » in *Journal of public policy*. 18 (1), p. 53-74.
- Boutte Jean-Louis, *Transmission de savoir-faire : réciprocité de la relation éducative expert-novice*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Callens Stéphane, *Les maîtres de l'erreur : mesure et probabilité au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1997.
- Callon Michel ; Lascoumes Pierre ; Barthe Yannick, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique* Paris, Seuil, 2001.
- Callon Michel ; Law John. 1997. « L'irruption des non-humains dans les sciences humaines » in Reynaud B. (ed.) *Les limites de la rationalité, Les figures du collectif*, Colloque de Cerisy, Paris, La Découverte, p. 99-118.
- Chateauraynaud Francis ; Torny Didier; *Les sombres précurseurs : une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.
- Cogez Cécile ; Helary Jean-Louis, « Évolution dans le temps et dans l'espace des surfaces contribuant au ruissellement : une approche urbaine globale de l'assainissement pluvial en Seine-Saint-Denis » in *L'impact des activités humaines sur les eaux continentales – Question II : Imperméabilisation des bassins versants*, XIX<sup>e</sup> journées de l'hydraulique, Paris, Société hydrotechnique de France, 1986.
- Desrosières Alain, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.
- Dewey John, *Logique : la théorie de l'enquête*, Paris, PUF, 1993.
- , *Le public et ses problèmes*, Université de Pau, Ferrago, 2003.
- Gilbert Claude (éd.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Hacking Ian, *L'émergence de la probabilité*, Paris, Seuil, 2002.
- Halbwachs Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'Humanité, 1997 [1950].
- Koselleck Reinhardt, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990.
- Laganier Richard (éd.), *Territoires, inondation et figures du risque*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Latour Bruno, *Politiques de la nature : Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.
- , « Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement » in Micoud A. Peroni, M. (éd.), *Ce qui nous relie*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, p.189-207.
- , *Reassembling the social*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

- Leborgne Mathieu, *L'espace d'un oubli. Le rôle des mémoires collectives dans la construction du sentiment d'appartenance territoriale : le cas du Parc naturel régional du Verdon*, Thèse, EHESS, 2006.
- Le Bourhis Jean-Pierre; Bayet Cyril, *Écrire le risque. Cartographie du danger et transformations de l'action publique dans la prévention des inondations*, CNRS/GAPP, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2002.
- Lévy Jacques, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994.
- Lévy Jacques; Lussault Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.
- November Valérie, *Les territoires du risque*, Peter Lang, Berne, 2002.
- , « Being close to risk. From Proximity to connexity », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, 2004, p. 273-286.
- , « Le risque comme objet géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, 2006.
- November Valérie; Reynard Emmanuel (dir.), *Vulnérabilité des infrastructures urbaines et gestion de crise Impacts et enseignements de cas d'inondation en Suisse*, Rapport final élaboré dans le cadre de l'Action COST C19 « Proactive Crisis Management of Urban Infrastructure », 2006.
- Ogien Albert; Quéré Louis, *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*, Paris, Ellipse, 2005.
- Ost François, *Le temps du droit*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- Raffestin Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980.
- Raffestin Claude, « Le rôle des sciences et des techniques dans les processus de territorialisation », *Revue européenne des sciences sociales* 108 : 93-106, 1997.
- Rémy Elisabeth; November Valérie; D'Alessandro Cristina, « L'« espace » d'une controverse », *EspacesTemps.net*, Textuel, 18.01.2004, <http://espacestemp.net/document523.html>.
- Ricœur Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- Stock Mathis, « Théorie de l'habiter. Questionnements » in : Paquot T., Lussault M. & Younès Ch. (éd.), *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, 2007, p. 103-125.
- Tanquerel Thierry, *Rapport d'enquête sur les inondations du village de Lully des 14 et 15 novembre 2002*, Genève, Conseil d'État du canton de Genève, 2003.
- Vinck Dominique, *Sociologie des sciences*, Paris, Armand Colin, 1995.
- , *Sciences et société : Sociologie du travail scientifique*, Paris, Armand Colin, 2007.